

MALVERSATIONS

La gestion douteuse du CE de Disney au tribunal

Doté d'un budget annuel de 2,3 M€, le comité d'entreprise (CE) d'Euro Disney est une grosse machine dont la mécanique s'est enrayée. « Un coup, il propose de nouvelles prestations, un autre, il n'y a plus d'argent. Le CE marche sur une patte », constate, amer, Guy Bruno M'Boé, secrétaire général de FO-Disney à quelques heures du procès « tant attendu » de la gestion douteuse de cette structure chargée des œuvres sociales des 15 000 salariés du groupe. L'actuel secrétaire du comité d'entreprise et un ex-salarié comparaissent cet après-midi devant le tribunal correctionnel de

Meaux (Seine-et-Marne) pour des détournements de fonds présumés évalués à 300 000 €.

Les aveux d'un employé

Révéler par « le Parisien » à la fin de 2009, ce scandale avait éclaté avec les aveux de Raymond Myon. Selon cet employé administratif du CE, licencié l'été dernier, le secrétaire CGT du CE, Amadou N'Diaye, a mis en place un système frauduleux lui permettant d'encaisser d'importantes sommes d'argent à son profit. Toujours d'après Raymond Myon, les techniques utilisées variaient : détournements de paiements en es-

pèces ou de bons cadeaux, abonnements gratuits négociés auprès de fournisseurs puis revendus aux salariés, envois de fonds du CE en mandat cash à l'étranger... Le rôle de Myon, qui affirme avoir agi à la demande de son supérieur, consistait à dissimuler ces pratiques frauduleuses en manipulant la comptabilité par le biais de l'informatique. Pourquoi s'être rendu complice de telles déviances ? « Il (*NDLR* : Amadou N'Diaye) était très généreux avec moi et m'affirmait en plus qu'il n'y avait rien à craindre car le directeur des ressources humaines était OK », avait déclaré, le 10 décembre, Ray-

mond Myon à notre journal. Amadou N'Diaye, qui n'exerce plus aucune responsabilité au sein du CE de Disney, et Raymond Myon, sont principalement poursuivis pour « abus de confiance ». « Le système a perduré plusieurs années. Comment cela a-t-il été possible ? Nous espérons que l'entière vérité va éclater », confie Guy Bruno M'Boé, dont le syndicat (FO) avait porté plainte contre X après les révélations de Myon. L'union départementale CGT sera également partie civile. Quant au CE de Disney, il est géré par un mandataire depuis deux semaines.

G.T.